

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 mars 2025 – 20h30
Salle du conseil

PRESENTS (20) : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

EXCUSÉS (7) : Pascale FEGER, (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY) ; Louis MASSARD (pouvoir à Philippe PAUMIER), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER).

ABSENTS (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

Demande d'approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal.

Approbation à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT ET APRES DELIBERATION ADOPTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 10 JUILLET

2020 :

Sans objet

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Sans objet

DELIBERATIONS

- **25-015 : Vote du budget primitif 2025 (commune)**

Rapporteur : Damienne FLEURY

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 25 février 2025,

A la suite du débat d'orientation budgétaire organisé lors du conseil municipal du 19 décembre dernier, il est proposé au conseil municipal d'adopter le BP 2025 de la commune sur la base des éléments décrits ci-après.

Il convient de préciser que ce Budget Primitif est établi sans intégrer le résultat de l'exercice 2024 qui ne pourra être affecté qu'après la transmission par le comptable public du compte de gestion et la vérification de sa conformité avec le compte administratif 2024.

Pour le budget primitif, l'équilibre par sections s'établit comme suit :

En fonctionnement : 4 280 113 €

En investissement : 1 807 982 €

Le budget primitif soumis à l'appréciation de l'assemblée délibérante, par nature et par chapitre, s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre		BP 2024	CA 2024 (réalisé)	BP 2025	Variation Réalisé 24/ BP 25
013	Atténuation de produits	20 000	45 035	45 000	-0,08%
70	Produits des services et du domaine	294 712	331 274	320 000	-3,40%
73	Impôts et taxes	885 931	1 012 586	1 010 947	0,50%
731	Fiscalité locale	2 038 000	2 115 218	2 132 523	
74	Dotations et participations	759 283	801 770	703 600	-12,69%
75	Autres produits de gestion courante	52 627	99 093	67 500	-34,07%
77	Produits exceptionnels		191 604		
78	Reprise sur amortissement	404	600		
TOTAL RECETTES REELLES		4 050 957	4 597 180	4 279 570	-6.91%
042	Opérations d'ordre	513	483	543	
TOTAL DES RECETTES		4 051 470	4 597 662	4 280 113	-6.91%

Chapitre	Nature	BP 2024	CA 2024 (réalisé)	BP 2025	Variation Réalisé 24/BP 25
011	Charges à caractère général	1 069 082	928 428	1 259 298	35,64%
012	Charges de personnel	1 933 470	1 851 881	2 167 755	17,06%
014	Atténuations de produits	76 066	103 473	104 066	0,57%
65	Autres charges de gestion courante	506 881	534 409	479 200	-10,33%
66	Charges financières	74 577	73 359	67 861	-7,49%
67	Charges exceptionnelles	600	5 410		
68	Dotations aux amortissements	404	404	500	23,76%
TOTAL DEPENSES REELLES		3 661 080	3 497 364	4 078 680	16,62%
042	Opérations d'ordre	208 124	399 224	201 433	-49,54%
022	Dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investissement	182 266			
TOTAL		4 051 470	3 896 588	4 280 113	9,84%

SECTION D'INVESTISSEMENT :

		BP 2024	CA 2024 (réalisé)	RAR 2024	BP 2025 (sans RAR)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	687 941	309 387	947 798	100 000
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES		357	-	-
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	324 000	345 819	-	243 751
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	-	-	315 000
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 141 941	655 563	947 798	658 751
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	208 124	399 224	-	201 433
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	182 266			
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		208 124	399 224	-	201 433
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 532 331	1 054 787	947 798	860 184
Excédent reporté			142 365		

Soit un total de recettes RAR 2024 + BP 2025 de 1 807 982 €.

		BP 2024	CA 2024 (réalisé)	RAR 2024	BP 2025 (sans RAR)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 390	25 520	2 160	6 295
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	191 670	254 303	65 149	357 537
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 319 060	428 093	333 827	823 608
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	212 758	212 758		218 863
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 531 818	920 674	401 136	1 406 303
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	513	483		543
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		513	483	-	543
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 532 331	921 156	401 136	1 406 845

Soit un total de dépenses RAR 2024 + BP 2025 de 1 807 982 €.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission Finances du 10 mars 2025,

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2025 de la commune.

VOTANTS : 27

POUR : 21

CONTRE : 6

ABSTENTION : 0

Contre (6) : M. Juigné, Mme Chevalier, M. Paumier, Mme Lautru, M. Delisle, M. Massard

➤ **25-016 : Vote du budget des locaux commerciaux**

Rapporteur : Fanny PIRA

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 25 février 2025,

A la suite du débat d'orientation budgétaire, il est proposé au conseil municipal d'adopter le BP 2025 des locaux commerciaux sur la base des éléments décrits ci-après.

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
N° Compte	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025	N° Compte	Libellé	Réalisé 2024	BP 2025
023	Virement à la section d'investissement			002	résultat de fonctionnement reporté		48 885,21 €
				74741	Commune	68 843,06 €	
60611	Eau et assainissement	115,15 €	150,00 €	752	Loyers	21 927,61 €	20 000,00 €
60612	Energie et électricité	410,83 €	450,00 €	7588	Autres produits divers de gestion courante		
62268	Autres honoraires, conseils	1 127,88 €	58 945,54 €				
63512	Taxes foncières	7 871,00 €	7 900,00 €				
65888	Autres	0,58 €	397,12 €				
6615	Ligne de trésorerie	- €					
66111	Intérêts des emprunts	2 651,14 €	1 146,36 €				
661121	Montant des ICNE de l'exercice	886,77 €	886,77 €				
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 990,58 €	- 990,58 €				
Total dépenses de fonctionnement		12 072,77 €	68 885,21 €	Total recettes de fonctionnement		90 770,67 €	68 885,21 €

EN INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement (Montant HT)						Recettes d'investissement					
N° Compte	Libellé	Réalisé 2024	RAR	Total dépenses	BP 2025	N° Compte	Libellé	Réalisé 2024	RAR	Total recettes	BP 2025
205	Droits et licences			- €		1641	Emprunt	0		- €	
21351	Install générales... des constructions - bâtiments publics					21	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €			
2188	autres immo corporelles				61 133,43 €	1068	excédent de fonctionnement capitalisé				45 206,15 €
1641	Remboursement d'emprunt	19 674,78 €		19 674,78 €	19 961,10 €						
165	dépôts et cautionnements reçus			- €	2 000,00 €						
166	Refinancement de dette			- €							
2313	Constructions		- €	- €							
1068	virement vers le BP commune				100 000,00 €						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €		001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				137 888,38 €
				- €						0,00 €	
Total dépenses d'investissement		39 349,56 €	- €	19 674,78 €	183 094,53 €	Total recettes d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	183 094,53 €

M. Juigné interroge sur les frais de gestion du syndic de copropriété à la suite de la vente de la case commerciale au Bistrot.

Après vérification du règlement de copropriété, le syndic doit encore être mis en place. Le cabinet Guillerminet était missionné en ce sens et va être relancé.

Une information sera réalisée en conseil municipal sur le montant des frais de gestion qui en découleront.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission Finances du 10 mars 2025,

Le conseil municipal adopte le budget primitif des locaux commerciaux pour 2025.

VOTANTS : 27

POUR : 21

CONTRE : 6

ABSTENTION : 0

Contre (6) : M. Juigné, Mme Chevalier, M. Paumier, Mme Lautru, M. Delisle, M. Massard

➤ **25-017 : Subventions aux associations**

➤ **Rapporteur : Alain GIBERGUES**

Comme chaque année, la commune d'Yvré l'Evêque apporte son soutien à des associations locales pour mener leurs activités qu'elles relèvent du domaine du sport, de la culture, de la solidarité ou des loisirs.

Les subventions de fonctionnement ainsi proposées sont définies comme suit :

Nom association	Demande 2025	Proposition	Arbitrage commission vie associative du 21/02/2025
AMUSICOEUR	350,00 €	200,00 €	200,00 €
L'Atelier à 4 Mains	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ADAMADA	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Les Baladins de l'Huisne	700,00 €	350,00 €	350,00 €
Briques & Co	2 550,00 €	500,00 €	500,00 €
AMICALE DES RETRAITES D'YVRE L'EVEQUE	200,00 €	50,00 €	50,00 €
Amicale des Anciens Combattants d'Yvré l'Evêque	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Le Souvenir Français	50,00 €	50,00 €	50,00 €
MEMOIRES YVRENNES	500,00 €	500,00 €	500,00 €
FSE collège Pasteur	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Au coeur des écoles	500,00 €	150,00 €	150,00 €
Alcool écoute joie et santé	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Pétanque Yvré l'Evêque	500,00 €	300,00 €	250,00 €
ASS GYMNASIQUE VOLONTAIRE YVRE L'EVEQUE	350,00 €	350,00 €	350,00 €
JIMA'GYM	550,00 €	300,00 €	300,00 €

CHEMINS EN YVRE	200,00 €	100,00 €	100,00 €
CCY (Club Cyclo Yvré)	100,00 €	100,00 €	150,00 €
Association sportive collège Pasteur	800,00 €	800,00 €	800,00 €
UNION ATHLETIQUE SARGEENNE		75,00 €	75,00 €
ES YVRE L'EVEQUE	9 000,00 €	6 950,00 €	6 950,00 €
YVRE DANSE	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
BASKET CLUB YVREEN	700,00 €	500,00 €	500,00 €
JUDO CLUB DE SARGE	400,00 €	315,00 €	315,00 €
TOTAUX	21 460,00 €	15 100,00 €	15 100,00 €

Associations "conventionnées"	Montant 2024	Proposition 2025
Familles Rurales (Crèche Multi-Accueil)	69 410,00 €	52 770,00 €
OGEc St Joseph	49 015,72 €	54 563,00 €
Coopérative scolaire	3 750,00 €	1 973,00 €
L'Epinoche	350,00 €	350,00 €
Cinéambule	1 257,60 €	1 071,00 €
Conciliateurs de justice	- €	300,00 €
TOTAL	123 783,32 €	111 027,00 €

Lotissements :	Montant 2024	Proposition 2025
Les Bergères	2 126,94 €	2 190,75 €
Beauregard de l'Epau	185,74 €	191,31 €
Domaine de Villemusard	176,75 €	182,05 €
La Vallée	251,07 €	258,60 €
15 à 25 Rue du Sault du Lièvre	124,37 €	128,10 €
Le Sault du Lièvre	221,61 €	228,26 €
Logis de l'Huisne	1 437,57 €	1 480,70 €
TOTAL	4 524,05 €	4 659,77 €

TOTAL SUBVENTION ASSOCIATIONS (65748) **130 786,77 €**

Etablissements administratifs liés à la collectivité	Montant 2024	Proposition 2025
CCAS	14 000,00 €	14 000,00 €
Foyer Logement	60 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL	74 000,00 €	74 000,00 €

TOTAL SUBVENTION CCAS (657363)

74 000,00 €

TOTAL GLOBAL SUBVENTIONS

204 786,77 €

Damienne FLEURY apporte quelques éclairages sur les montants de subvention ci-dessous :

- Familles Rurales : 69 410 € - 16 662,93 € correspondant au solde de l'excédent de 2024 : 34 015,43 € (vu en délibération 24-082 CM novembre 2024)
- Coopérative Scolaire : 25% des dépenses des projets pédagogiques
- Cinéambule : 0,25 € X 4284 habitants (INSEE 01/01/2025)

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Vie associative du 27 février 2025,

Vu l'avis de la commission Finances du 10 mars 2025,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions au titre de l'année 2025 selon la répartition présentée ci-dessus et d'autoriser leur versement.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

➤ **25-018 : Vote des taux de fiscalité locale**

Rapporteur : Damienne FLEURY

Il est proposé de ne pas modifier les taux de fiscalité par rapport à l'année 2024.

Le montant des produits fiscaux attendus pour 2025, à taux constant, s'établit comme suit :

	2024			2025		
	Taux	Bases	Produits	Taux	Bases estimées	Produits estimés
Taxe foncière (bâti)	35,54%	5 034 829 €	1 787 998 €	35,54%	5 119 414 €	1 819 440 €
Taxe foncière (non bâti)	22,79%	258 163 €	58 835 €	22,79%	262 500 €	59 824 €
Taxe d'habitation	16,20%	238 341 €	38 611 €	16,20%	242 345 €	39 260 €
Total produits			1 885 445 €			1 918 523 €

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 10 mars 2025,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition pour 2025 :

- Taxe foncière : 35.54 %
- Taxe foncière non bâti : 22.79 %
- Taxe d'habitation : 16,20 %

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

➤ **25-019 : Tarifs des boissons (événements culturels)**

Rapporteur : Fanny PIRA

A la suite de la commission culture – communication du 30 janvier 2025, il est apparu nécessaire de revoir certains tarifs des boissons proposées lors de la saison culturelle.

Les tarifs actuels sont fixés comme suit :

BOISSONS	PRIX ACTUELS
Bière bio	3€
Bière	2€
Vin	2€
Cidre	2€
Jus de fruits	2€
Eau pétillante	2€
Coca	2€
Bouteille d'eau	0.50€

Il est proposé de modifier la grille tarifaire de la manière suivante ;

BOISSONS	PRIX PROPOSÉS
Bière bio et/ou locale de 25cl ou bière de 33cl	3€
Bière 25cl / Vin ou Cidre (12.5cl)	2€
Softs	2€
Bouteille d'eau (50 cl)	0.50€
Café – thé	1€

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission culture – communication du 30 janvier 2025,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les tarifs de vente des boissons lors des événements culturels selon la grille modifiée ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2025.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

➤ **25-020 : Convention pour l'organisation du Bric-à-Brac**

Rapporteur : Alain GIBERGUES

En vue de l'organisation du Bric-Brac le dimanche 27 avril 2025 par l'Amicale des Sapeurs-pompiers et l'Association des parents d'élèves des écoles publiques « Au cœur des écoles », il est nécessaire d'établir une convention fixant le cadre des interventions respectives du comité d'organisation et des services municipaux (projet joint en annexe).

M. Gibergues précise que les modalités ont légèrement évolué, en raison de la mise à disposition d'une partie de l'école Champ Manon. Le dispositif de sécurité est similaire aux années précédentes.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission Finances du 10 mars 2025,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les termes de la convention pour l'organisation du Bric-à-Brac telle qu'annexée à la présente délibération et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

➤ **25-021 : IFSE « spécifiques »**

Rapporteur : Damien FLEURY

Il est proposé de définir plusieurs IFSE « spécifique » qui correspondent à des fonctions ponctuelles ou en plus des fonctions liées au poste de l'agent.

- Assistant de prévention : 120 € / an (mensualisé)
- Régisseur principal (quel que soit le montant d'encaisse) : 120 € / an (mensualisé)
- Fonction de direction en remplacement (congé par exemple) ou fonction de surveillance nécessitant une qualification particulière : 50 € / mois, proratisé au temps effectif d'exercice de la fonction.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis du CST du 14 mars 2025,

Il est proposé au conseil municipal de créer ces trois rubriques d'IFSE spécifiques à compter du 1^{er} avril 2025.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

➤ **25-022 : Tableau des emplois**

Rapporteur : Damienne FLEURY

Au vu des besoins en recrutement exprimés par le Service Enfance-Jeunesse pour la période des vacances de printemps et d'été, il est proposé de compléter le tableau des emplois comme suit afin de :

- Créer un emploi d'animateur saisonnier 25h / annualisé pour la MDJ pour 4 semaines sur la période estivale. (07/07 au 18/07/25 + 18/08 au 30/08/25)
- Créer 11 postes d'animateur au sein du service jeunesse en CEE à chaque période de vacances scolaires à compter du 7/04/2025.

Lors du dernier conseil municipal, il avait été défini la possibilité de recruter et de rémunérer les animateurs contractuels par ce type de contrat, il est nécessaire maintenant de créer les postes correspondants.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis du CST du 14 mars 2025,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de compléter le tableau des emplois comme décrit ci-dessus.

VOTANTS : 27

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

➤ **Questions diverses**

Mme Fleury communique les dates suivantes :

- Prochain conseil municipal le 13 mai 2025
- 01/04 : Conférence sur l'annonce des événements difficile aux enfants (salle Georges Brassens)
- 24/04 : Réunion de quartier Clos du Puits / Parence
- 26/04 : Soirée jazz manouche
- 27/04 : Bric à brac
- 28/04 : Inauguration du verger communal en présence de M. Joseph Weismann (18h)
- 05/05 : Réunion de quartier Polucan
- 08/08 : Cérémonie du 8 mai

M. Juigné demande si la date de démarrage de réfection des logements Sarthe Habitat, boulevard Pasteur, est connue, dans la mesure où le permis est affiché depuis longtemps.

Mme Fleury répond que les marchés doivent être en cours de passation.

Il demande s'il serait possible d'alerter Sarthe Habitat concernant le problème de portes du bâtiment situé rue Ste Marie qui s'ouvrent en permanence.

Mme Fleury répond qu'elle va prendre contact avec Sarthe Habitat.

La séance levée à 21h41

Secrétaire de séance :

Mme BAYBAY Maryse



Le Maire :

Mme FLEURY Damienne

